



**N° 11**  
**2022**

**Sommaire**

Mot du Maire  
Les actualités de 2021  
L'école  
Culture et patrimoine  
État civil  
Calendrier des fêtes

**MAIRIE**

70, rue du Général de Gaulle 80860 Noyelles-sur-mer

Tél. : 03 22 23 49 85 • Fax : 03 22 23 70 32

<https://www.mairie-de-noyelles-sur-mer.fr>

Email : [mairie.noyelles-sur-mer@orange.fr](mailto:mairie.noyelles-sur-mer@orange.fr)  noyelles sur mer 80860 Officiel

# Janvier 2021



Cérémonie du 8 mai.



Cérémonie de l'armistice, le 11 novembre à Noyelles.



Cérémonie de l'armistice, le 11 novembre à Nolette.



Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie, le 5 décembre.

## Le mot du maire

### Chères Noyelloises, chers Noyellois,

Voici près de deux ans que la pandémie s'est abattue sur notre planète. Nous espérions tous que la situation se serait nettement améliorée avant la fin de l'année, mais force est de constater que ce n'est pas le cas.



Avec l'arrivée d'un nouveau variant, les chiffres de contamination repartent à la hausse, la crise sanitaire n'est donc malheureusement pas terminée.

Il nous faut, plus que jamais, demeurer vigilants et respecter scrupuleusement les consignes sanitaires (gestes barrières, vaccination...), car en cette période de fêtes de fin d'année, la tentation est grande ; c'est humain de s'affranchir de ces contraintes qui pèsent déjà depuis trop longtemps sur notre quotidien.

Une fois encore, je souhaite vous redire ma confiance en votre civisme et en votre sens des responsabilités pour gérer au mieux cette situation et nous restons pleinement à votre écoute et à votre disposition pour vous aider et vous soutenir.

Je profite aussi de ces quelques lignes pour souligner l'engagement et la disponibilité que j'ai pu à maintes reprises constater au sein du conseil municipal depuis le début de cette pandémie.

### Merci à eux.

À titre personnel, je veux également remercier mes adjoints pour leur solidarité et leur prise de responsabilités durant mes absences thérapeutiques, jamais le mot solidarité n'aura trouvé autant de résonance dans mon esprit, un grand, grand merci !

Je ne doute pas que l'horizon va s'éclaircir et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien et ces instants de convivialité qui nous manquent tant.

*Enfin, je vous rappelle qu'aux mois d'avril et juin, nous aurons à élire notre Président de la République et nos députés. Ne laissez pas les abstentionnistes battre de nouveaux records, je vous en prie, allez voter.*

Je vous souhaite une joyeuse année 2022.

Bonne lecture.

**Votre Maire**  
**Jean-Louis Demarest**



## Urbanisme

Depuis 2 à 3 ans, le traitement de certains dossiers d'urbanisme sur la commune fait l'objet de recours des services de l'état.

Deux raisons principales :

### **La loi « littoral »**

Cette loi applicable depuis janvier 1986 est donc antérieure au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de 2003.

C'est notamment l'article L 121-8 du code de l'urbanisme qui a été modifié par la loi ELAN de 2018 qui est mis en avant par les services de l'état lors du contrôle de légalité pour demander le retrait de certaines autorisations accordées par la commune. Cet article précise que l'extension d'urbanisation doit se faire en continuité avec les villages et agglomération existants. C'est cette notion de continuité (et donc de rupture d'urbanisation) qui pose problème.

Pour faire face à cette situation qui rend inconstructible certains terrains de notre commune, nous sommes intervenus auprès de nos élus : une question écrite a été posée par le sénateur Stéphane Demilly au gouvernement et à la demande du Président du Conseil Départemental, Stéphane Haussoulier, des réunions « pédagogiques » ont eu lieu en sous-préfecture avec les services concernés.

Pour l'instant, si l'on excepte la dérogation jusqu'au 31 Décembre 2021 qui permet sous certaines conditions le comblement des « dents creuses » après accord de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages, la situation n'a pas évolué.

### **La station d'épuration de St Valéry**

Ce système d'assainissement a été jugé non conforme au niveau local et national ces dernières années selon plusieurs critères, notamment une non conformité au niveau national pour une surcharge entrant, nécessitant la réalisation d'une étude diagnostique ; en clair, la capacité de la station ne permet plus le raccordement de nouvelles habitations.

L'étude diagnostique vient de débuter en novembre, son objectif final est de proposer un programme qui permettra au maître d'ouvrage d'avoir un système d'assainissement conforme aux exigences réglementaires. Cela passera d'abord par un programme sur les réseaux pour réduire les quantités d'eaux parasites, améliorer le taux de raccordement et réduire les déversements en milieu naturel.

Les résultats de cette étude sont programmés pour novembre 2022.

# 1.

## Les actualités de l'année

### Horaires de la mairie

Lundi : 9h00-12h00 – Mardi : 9h00-12h00  
**Mercredi : 9h00-12h-14h-18h30**  
Jeudi : 9h00-12h00 – Vendredi : 9h00-12h00  
Samedi et dimanche : fermé

L'intégralité des comptes-rendus des différents conseils municipaux est accessible sur le site de la mairie.

[www.mairie-de-noyelles-sur-mer.fr](http://www.mairie-de-noyelles-sur-mer.fr)  
rubrique **comptes-rendus-de-conseil-municipal**

L'affichage en mairie est maintenu conformément à la réglementation en vigueur.

# Une belle histoire

## EDEN HORNOY

**T**out a commencé un jour de février quand j'ai vu sur les réseaux sociaux que le comité Miss Picardie recherchait des candidates pour participer au casting pour **miss Somme** et j'ai dit à ma maman « Chiche, j'envoie un mail ».

Ayant toujours été complexée par ma grande taille étant plus jeune, elle m'a évidemment encouragé dans cette démarche. J'ai donc postulé et quelle belle surprise lorsque quelques mois plus tard alors que j'étais en vacances dans le sud avec ma famille, j'ai reçu un mail de **Maxime Schneider, délégué régional du comité Miss Picardie** m'annonçant que j'étais sélectionnée pour participer au casting.

Quinze jours plus tard, me voilà au casting où j'ai été sélectionnée pour l'élection **Miss Somme** qui se déroulait une semaine après au théâtre d'Abbeville et où j'ai été élue **1<sup>ère</sup> dauphine**. C'était pour moi une immense fierté et une chance de pouvoir représenter notre si belle région à la prochaine étape qu'était l'élection **Miss Picardie** où j'ai remporté l'écharpe de **4<sup>ème</sup> dauphine**. Quelle émotion !

Je suis très fière de mon parcours pour une première participation. J'ai vécu une aventure exceptionnelle aux côtés des autres filles et du comité Miss Picardie. Des moments inoubliables et très intenses lors des week-ends de préparation. J'ai même fêté mes 18 ans à leurs côtés !

D'ailleurs, je remercie le comité Miss Picardie pour tout ce qu'ils nous ont donné la chance de vivre pendant ces week-ends. Cet univers était nouveau pour moi et je peux dire que grâce à eux, j'y ai pris goût. Grâce aux élections, j'ai également reçu une pluie de cadeaux des partenaires que je remercie une nouvelle fois. Un grand merci à ma famille, belle famille, mon petit ami, mes amis et toutes les personnes qui ont cru en moi et m'ont apporté leur soutien si précieux pendant ces élections. Merci aussi à la commune de Noyelles-sur-mer pour ce petit retour sur mon élection et son invitation aux vœux du Maire à laquelle je serai fière d'être présente avec mes écharpes.

***Je vous donne rendez-vous l'année prochaine car déterminée, je vais me représenter et aurais besoin de tout votre soutien !***

Merci  
EDEN



## Antenne

Le projet d'antenne téléphonique d'Orange aux abords de la gare a pris un petit peu de retard pour des raisons internes à la société, mais il est toujours d'actualité, puisque nous venons de leur délivrer l'autorisation de travaux.

On peut donc espérer que la situation catastrophique que nous connaissons pour la téléphonie mobile va bientôt s'améliorer !

Pour ce qui est de la fibre, son arrivée dans le cadre du programme départemental est toujours programmée pour la période 2023/2024.

## Entretien

Après une année 2020 perturbée, la municipalité a souhaité faire un effort sur le fleurissement et l'embellissement du village et de ses hameaux.

Dans un premier temps, les abords de la gare, trottoirs, parkings et zones pavées ont été nettoyés au karcher.

Il s'agit là d'une première phase dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

**C'est sur l'intégralité de la commune que cette opération sera progressivement effectuée.**

Concernant le fleurissement à Noyelles, la presque totalité des bacs à fleurs a été remise en place dans les artères principales.

Les parterres fleuris sur Nolette, Sailly-Bray et Bonnelle ont également été réaménagés.

Le résultat, comme l'attestent les nombreux retours positifs que nous avons eu en mairie, a été fortement apprécié, d'autres améliorations sont d'ores et déjà prévues pour les années à venir.

**Un grand merci aux employés municipaux dont l'implication, l'engagement et la qualité de travail ont fortement contribué à cette réussite.**

**Merci également à monsieur Boutté Bertrand, conseiller municipal, qui les a accompagnés, orientés et aidés.**



## Qualité de l'eau

Comme vous le savez tous, la qualité de l'eau de robinet sur notre commune n'est toujours pas bonne, elle fait l'objet d'une dérogation de l'Agence Régionale de Santé.

Pour résoudre cette problématique de qualité et de quantité de la ressource actuellement utilisée, le **SIAEP de la Région de Nouvion** a délibéré pour qu'une nouvelle ressource soit mise en service en forêt de Crécy.

En 2019, le projet a été lancé et la phase 2 qui consistait à réaliser 3 forages en forêt vient de se terminer ; les résultats sont très satisfaisants et le programme va donc suivre son cours.

**Pour rappel, les résultats des analyses sont affichés en mairie et peuvent également être consultés sur le site de la mairie.**

### Quelques rappels pratiques

#### Nettoyage des trottoirs et caniveaux

Tous les habitants sont tenus de procéder à leur nettoyage sur toute la longueur faisant face à leur habitation. N'oubliez pas non plus d'élaguer les arbres et les haies en bordure de voie publique.

#### Lutter contre le brûlage à l'air libre des déchets verts !

Il est notamment interdit de brûler dans son jardin à l'air libre :

- > l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes,
- > les résidus d'élagage, de taille des haies et d'arbustes, de débroussaillage,
- > les épiluchures.

Vous pouvez :

- > déposer les déchets verts en déchetterie,
- > les utiliser en paillage ou en compost individuel.

**Attention : Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une infraction sanctionnée par une contravention de 3<sup>e</sup> classe, soit 450 € d'amende. Il revient au maire de faire respecter cette interdiction.**

#### Éclairage public

Si vous constatez un défaut d'éclairage sur un poteau lumineux, veuillez en relever le numéro figurant sur la plaque et le communiquer à la mairie pour faciliter son signalement pour sa réparation.

#### Distribution raticide

Par souci d'économie, la distribution de raticides à domicile n'a plus lieu, ils sont à retirer directement en mairie aux horaires d'ouvertures.

#### Poubelles

Il est obligatoire de sortir vos bacs à déchets ménagers la veille à partir de 20 h, pour une collecte le matin. **N'oubliez pas de rentrer vos bacs après ramassage.** Un bac qui traîne sur le trottoir, c'est une nuisance pour tous.

**La mairie ne peut être tenue pour responsable des vols qui sont commis dans le cimetière.**



## Halloween



Cette année, le soir d'Halloween, on a pu voir déambuler par groupe, dans les sombres rues de notre village, de nombreux petits monstres terrifiants qui réclamaient avec force cris et menaces.... des bonbons.

Ils ont, comme par magie, disparus dans la nuit avec leur butin. Et, s'il n'était resté quelques papiers de bonbons égarés sur le sol pour matérialiser leur passage, on aurait pu penser les avoir rêvés.

**Attention à bien fermer vos portes l'année prochaine à la même époque, le bruit court que leur retour sera terrible !!!!!**



## Avant Noël



Beaucoup d'enthousiasme et de motivation pour la trentaine d'enfants qui ont répondu présents à l'appel de la commune pour confectionner les décorations de Noël.

Encadrés par des élus, des membres de l'association « Tous Ensemble » et bien entendu des parents, ils ont réalisé un bel ensemble de sapins décorés, de guirlandes et de motifs colorés.

Gageons que le Père Noël, dans sa grande bonté saura récompenser tous ces efforts et ne les oubliera pas dans sa distribution de cadeaux.

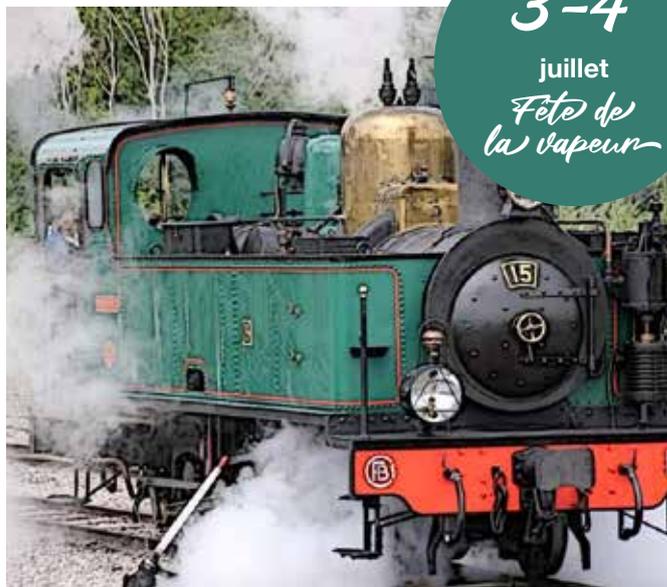
En attendant, un petit goûter leur a été offert à la fin de cet après-midi de dur labeur.



3-4

juillet

*Fête de  
la Vapeur*



# Moments forts

de la vie de notre village

Une journée de nettoyage des tombes abandonnées au cimetière de Noyelles-sur-mer a eu lieu **le samedi 23 octobre**.

C'est une trentaine de bénévoles de tous âges qui, motivés et armés d'outils de jardinage, s'est présentée dès 9 h à l'entrée du cimetière.

L'opération s'est déroulée dans une ambiance très conviviale, une petite collation a été prise à mi-parcours pour redonner du cœur à l'ouvrage aux participants. Vers midi, l'efficacité étant au rendez-vous, le nettoyage était terminé.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une démarche citoyenne voulue par la municipalité, qui consiste à sensibiliser les habitants sur la qualité de leur environnement, mais on peut également y associer le devoir de mémoire puisque dans certaines de ces tombes abandonnées reposent des soldats de la Grande Guerre.

**Merci aux participants, et comme l'a dit Michel Galiani, maire adjoint, à l'origine de cette opération : « A l'année prochaine ! ».**



23  
octobre

*Journée  
citoyenne*



16  
juin  
Visite de  
la brasserie  
de la Somme

15  
août  
Fête du  
village



21  
juillet  
Marché et  
spectacle nocturne  
à l'abbaye  
de Valloires

15  
août  
Fête du  
village



24  
septembre  
Fête des  
voisins

---

# Les associations

## Tous ensemble

**Présidente : Florence Leclercq**

florence.leclercq0437@orange.fr / 06 20 82 60 19



“ **Tous ensemble** ”, l’association qui organise déjà depuis plusieurs années beaucoup d’événements festifs (fête de la vapeur, fête des voisins, fête de notre village, la soirée beaujolais...). C’est aussi la gym le mardi, la marche le mercredi et les jeux le jeudi.

Cette année, trois sorties majeures, la visite de la brasserie de la Somme, le spectacle nocturne à l’abbaye de Valloires et la journée à Paris pour assister au jeu télévisé « N’oubliez pas les paroles ! ».

## Au fil du temps, association culturelle et patrimoniale

**Président : Michel Galiani**

assofildutemps19@orange.fr / 06 20 82 60 19



Lors des Journées européennes du Patrimoine, une exposition de photos retraçait la vie du village depuis 1920 (photos de groupes : pompiers, musiciens, footballeurs, cérémonies religieuses, écolières et écoliers...) Que de bons souvenirs ! Un diaporama réalisé sur l’histoire du monument aux morts de notre commune était présenté aux visiteurs. Merci aux adhérents qui nous soutiennent.

## ACPG – CATM

**Président : Pierre Pruvot**

## Le réveil Noyellois

**Président : Christian Hunaut**

## Sports et loisirs à Sailly-Bray

**Président : Jean-Pierre Lefebvre**

## Loisirs et culture

**Président : André Évrard**

## Football Club de Noyelles

**Président : Alain Froissart**

## Organisport

**Présidente :**

**Monique Gricourt**

**YOGA**  
Adultes, enfants et ados

**Béatrice Besnard**, professeur de yoga, donne des cours à Noyelles-sur-mer tous les mercredis à 18 h 30 pour tout public dans la salle des fêtes.

Un enseignement de Viniyoga progressif, postures, relaxation, méditation, sonothérapie.

Les effets : confiance en soi, empathie.

N’hésitez pas non plus à faire appel à **Fanny Quiret Chatel**, sophrologue.



# Nos élus

## Stéphane Demilly Sénateur de la Somme

Chers Noyellois,

En tant que Sénateur, représentant des collectivités territoriales, j'ai à cœur de défendre nos communes au Sénat et d'accompagner les élus locaux dans l'exercice de leur mandat.

Durant cette année, je me suis emparé du sujet de **la lutte contre les incivilités** qui empoisonnent le quotidien des habitants et face auxquelles les élus se trouvent souvent démunis.

Certes, comme le dit l'expression, il n'y a pas de quoi « fouetter un chat » avec chacune de ces incivilités, mais la juxtaposition des comportements inciviques agace.

Une proposition de résolution portant sur la lutte contre les incivilités a ainsi été déposée au Sénat le 5 octobre dernier. Cosignée par plus de 70 sénateurs, elle pourrait faire l'objet d'un **débat début 2022**.

C'est un premier pas pour mettre ce sujet du quotidien sur le devant de la scène et apporter des solutions.

Dans l'attente, je reste, bien entendu, à l'écoute des différentes problématiques rencontrées à l'adresse mail suivante : **s.demilly@senat.fr**

## Angelo Tonolli Conseiller départemental de la Somme

Chers habitantes et habitants de Noyelles-sur-Mer,

Nous nous sommes engagés lors de notre campagne électorale à être des élus de proximité, totalement libres de leurs choix. Nous comptons bien tenir cet engagement.

Attachés à notre indépendance des partis politiques, nous avons créé notre groupe au conseil départemental : **Avenir Solidaire et Durable**.

Pendant notre mandat, nous multiplierons les rencontres sur le terrain. Et nous resterons à votre écoute pour continuer de porter votre voix à Amiens.

Vous pouvez nous contacter, via notre collaborateur, à l'adresse mail suivante : **lgermain@somme.fr** et au numéro de téléphone **03 22 71 82 00**.

**Emmanuel MAQUET**  
**Député de la Somme**  
**Conseiller régional**  
**Hauts-de-France**



Chères Noyelloises,  
chers Noyellois,

Répondant à l'invitation de votre équipe municipale, je suis très heureux de pouvoir m'adresser à vous dans ce bulletin municipal qui revient sur l'année écoulée au sein de votre belle commune, porte d'entrée de la Baie-de-Somme.

Dès que l'occasion se présente, c'est toujours un plaisir pour moi de me rendre à Noyelles-sur-Mer. J'aimerais y venir encore plus régulièrement et participer à toutes vos manifestations communales et associatives, mais vous comprendrez que je dois également répondre aux invitations des 193 autres communes qui composent notre 3<sup>e</sup> circonscription de la Somme !

Mon rôle de député est de vous représenter et de **défendre vos intérêts à l'Assemblée nationale**. Pour cela, je reste disponible et à votre écoute.

Vous avez un problème lié à l'administration ou à la loi ?

Ou vous souhaitez tout simplement pouvoir me rencontrer pour échanger ? N'hésitez pas à contacter ma permanence parlementaire : je vous recevrai avec plaisir.

Vous souhaitant, à vous et l'ensemble de vos proches, une belle et heureuse année 2022.

**Permanence parlementaire :**

2, rue la Rose des Vents  
80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN

**03 22 30 15 35**

**emmanuel.maquet@assemblée-nationale.fr**



## L'année scolaire 2020-2021

Encore une année différente des autres à cause du protocole sanitaire lié au Covid. Les élèves à partir du CP doivent porter le masque. Les élèves des deux classes se croisent le moins possible au sein de l'école, les temps de récréation se déroulent dans des espaces séparés.

Les élèves de maternelle et CP ont travaillé tout au long de l'année autour du jardin. Ils ont réalisé leurs plantations dans les carrés potagers de l'école. Ils se sont également rendus à la ferme des prés salés pour y cueillir des fraises.

En fin d'année, tous les élèves de l'école se sont rendus à Amiens pour y visiter les hortillonnages. Les élèves de **Madame Lenain** ont également visité la cathédrale, afin de compléter le programme d'histoire.

Nous n'avons pas pu organiser notre traditionnelle kermesse de fin d'année. Un petit temps a quand même eu lieu pour les CM2 partant au collège. Chaque élève s'est vu remettre un recueil des fables de La Fontaine et un bon d'achat offert par la municipalité.

En début d'année scolaire 2021-2022, nous avons pu organiser un loto.

Le marché de Noël prend la forme d'un « drive » où les familles récupéreront une à autre les objets fabriqués par les enfants, comme nous avons dû le faire l'année dernière.

Les bénéfices de ces actions financeront une sortie au cinéma le 16 décembre.

# 2.

## L'école



La France connaît une course à la construction de monuments entre 1920 et 1925.

Le monument aux morts est érigé pour commémorer d'abord les soldats, mais aussi les personnes tuées ou disparues par faits de guerre.

Le monument le plus vendu est le poilu victorieux, casque Adrian sur la tête, palme et couronne de laurier à la main. Comme toutes les communes, Noyelles-sur-Mer a son MONUMENT.

Sur son piédestal, le poilu au repos est en tenue de campagne avec arme au pied. Outre le nom des soldats morts pour la France, le monument portera l'inscription :

**« NOYELLES-SUR-MER À SES ENFANTS MORTS POUR LA FRANCE 1914-1918 ».**

Le monument est érigé au carrefour de la rue de la gare et de la rue Basse Boulogne (aujourd'hui ces rues portent les noms du Maréchal Foch et du Général Leclerc).

**L'inauguration a eu lieu le 6 novembre 1921 avec une grande messe, bénédiction du monument, discours et défilé.**

En août 1937, les Ponts et Chaussées demandent à la municipalité le déplacement du monument pour aménager le carrefour.

Le monument aux morts quittera donc le carrefour pour la **Place de Verdun**.

Le monument aux morts commémore aussi les soldats tués pendant la **Seconde Guerre mondiale**.

Sur le monument aux morts figurent les noms de deux jeunes du village tués lors de la **guerre d'Algérie**.

En 2000, sous le mandat de Monsieur Michel Létocart, le conseil municipal approuve le projet de déplacement du monument aux morts sur le devant du cimetière.

Ce nouvel emplacement est plus sécurisant. Lors des manifestations, la foule recueillie est plus protégée de la circulation.

*Le monument aux morts, c'est l'Histoire de la souffrance de nos anciens, de nos aïeux, de notre peuple. Cette Histoire mérite et nécessite notre souvenir. Celui de ne pas oublier les raisons de la guerre, pour ne pas la revivre, car :*

**« Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre » (W. Churchill)**

*Se souvenir, transmettre notre histoire aux jeunes générations, se battre au quotidien pour que jamais ne s'éteigne la flamme de la fraternité entre les peuples. Pour la paix, c'est notre devoir.*

# 3.



## Culture et patrimoine

Texte et photo fournis par *Au fil du temps*

### Le monument aux morts

La Première Guerre mondiale de 1914-1918, représente la plus grande épreuve dramatique que la nation française ait eu à supporter. Durant cette période de guerre, il y a peu de place pour le recueillement.

Après la victoire de 1918, la France entre dans le temps du deuil.

Une fois la paix retrouvée, la victoire célébrée, le gouvernement de **Raymond Poincaré** fait voter la loi du 25 octobre 1919, qui déclare que l'on doit rendre hommage à tous les morts pour la France par **un monument édifié dans chaque commune**.

## Compte de gestion et compte administratif 2020 - Budget Communal

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Investissement</b>	468 191,73 €	563 061,54 €	94 869,81 €
<b>Fonctionnement</b>	149 662,36 €	142 881,43 €	- 6 780,93 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>	- 115 792,19 €	0,00 €	- 6 780,93 €	- 122 573,12 €
<b>Fonctionnement</b>	594 987,23 €	115 792,19 €	94 869,81 €	574 064,85 €
<b>Total</b>	<b>479 195,04 €</b>	<b>115 792,19 €</b>	<b>88 088,88 €</b>	<b>451 491,73 €</b>

**Soit un excédent global de clôture de 451 491,73 €**

## Budget primitif 2021 – Commune

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses / recettes à 992 610,00 €**

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	248 332,00 €	002	Excédent N-1	451 491,00 €
012	Charges du personnel	204 200,00 €	013	Atténuation des charges	15 000,00 €
014	Atténuations de produits	65 922,00 €	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-
023	Virement à la section investissement	337 111,00 €	70	Produits de services, du domaine	69 700,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 499,00 €	73	Impôts et taxes	274 642,00 €
65	Autres charges de gestion courante	87 150,00 €	74	Dotations et participations	168 477,00 €
66	Charges financières	9 160,00 €	75	Autres produits de gestion	10 700,00 €
67	Charges exceptionnelles	20 236,00 €	77	Produits exceptionnels	2 600,00 €
68	Dotations pour provisions	14 000,00 €	78	Reprises sur amortissements	-

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses / recettes à 543 433,00 €**

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
20	Immobilisations incorporelles	21 800,00 €	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	371 340,00 €	10	Dotations et réserves	5 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	27 720,00 €	13	Subventions d'investissement	72 250,00 €
001	Déficit N-1	122 573,00 €	1068	Excédents de fonds capitalisés	122 573,00 €
020	Dépenses imprévues	-	021	Virement de la section fonctionnement	337 111,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 499,00 €
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-

## Détail des programmes d'investissement 2021

Matériel outillage	10 000,00 €	Reprise concessions état d'abandon cimetière	17 340,00 €
Sanitaires personnel communal	10 000,00 €	Travaux voirie impasse Colasse Saily-Bray	39 000,00 €
Passages pavé rue Maréchal Foch 2 <sup>e</sup> tranche	23 000,00 €	Chauffage église	20 000,00 €
Étude cabinet médical	21 800,00 €	Toiture scolaire	18 000,00 €
Cabinet médical	232 000,00 €	Défibrillateurs	2 000,00 €
<b>Total programme investissement</b>			<b>393 140,00 €</b>

## Les naissances

Ils / elles ont poussé leur 1<sup>er</sup> cri



**Le 26 mars : Célestine Oubron**  
**Le 23 mai : Margaux Jolibois**  
**Le 15 octobre : Lyna Léger**

## Les décès

*Ils nous ont quittés cette année.*

Nous présentons à leur famille nos plus sincères condoléances.

**Monsieur Jackie Devineaux**  
**Madame Gisèle Berzin, veuve Terlutte**  
**Monsieur Guy Tellier**  
**Monsieur Georges Decrock**  
**Monsieur René Delbergue**  
**Monsieur Pierre Dercourt**  
**Monsieur René Bianchi**



## Les mariages et les PACS

Nous avons eu le plaisir de les entendre se dire  
« OUI » à la mairie :

**Samedi 21 août**  
**Christophe Xantippe et**  
**Chrystelle Lemaire**

# 4.

## État civil 2021



Deux couples se sont pacés cette année.

*Nous leur adressons toutes nos félicitations et  
présentons à nouveau tous nos vœux de bonheur  
et de réussite dans la vie.*



L'équipe municipale  
vous adresse  
ses meilleurs vœux  
pour l'année 2022



# 5.

## Calendrier des fêtes et cérémonies 2022



### Le panier d'Alexandre

La fraîcheur  
près de chez vous !

Notre épicerie au 37 ter, rue du Maréchal Foch vous accueille :

#### D'octobre à avril

Du mardi au samedi • 8h30 à 13h / 16h à 19h  
Dimanche 10h à 13h / 16h à 19h  
Fermé le lundi

#### Juin à septembre

Du lundi au samedi • 8h30 à 13h30 / 17h à 21h  
Dimanche • 10h à 13h / 17h à 20h



le panier d'Alexandre



Samedi 8 janvier, 18 heures

**Vœux du maire**

Mardi 8 février

**Ciné Fil**

14 h 30 pour les enfants

19 h 00 pour les adultes organisé par « Au fil du temps »



Samedi 12 mars

**Loto de l'école**

Samedi 2 avril

**Soirée « Pyjama »** organisée par « Tous Ensemble »



Dimanche 10 avril

**Élection présidentielle 1<sup>er</sup> tour**

Mardi 12 avril

**Ciné Fil**

14 h 30 pour les enfants

19 h 00 pour les adultes organisé par « Au fil du temps »



Dimanche 17 avril

**Rèderie de Sailly Bray**

Dimanche 24 avril

**Élection présidentielle 2<sup>e</sup> tour**

Samedi 30 avril

**Repas des aînés**

Dimanche 1<sup>er</sup> mai

**Marche** organisée par « Tous Ensemble »

Dimanche 1<sup>er</sup> mai

**Marche gourmande**

organisée par CFBS (trains au départ de Noyelles)

Dimanche 8 mai

**Commémoration de l'armistice** du 8 mai 1945



Vendredi 27 mai

**Fête du vélo** en collaboration avec la mairie du Crotoy

Dimanche 29 mai

**Vide grenier**

organisé par « Le réveil Noyellois et Loisirs et Culture »



Dimanche 12 juin

**1<sup>er</sup> tour** des élections législatives



Dimanche 19 juin

**2<sup>e</sup> tour** des élections législatives

Samedi 2 juillet

**Kermesse de l'école**



Jeudi 14 juillet

**Marche gourmande** organisée par « Tous Ensemble »

20 / 21 / 22 août

**Fête locale et marché artisanal**

organisés par « Tous Ensemble »



Dimanche 28 août

**Vide grenier**

organisé par « Le réveil Noyellois et Loisirs et Culture »

Jeudi 17 et vendredi 18 septembre

**Journées du Patrimoine**

organisées par « Au fil du temps »

Vendredi 11 novembre

**Commémoration de l'armistice** de 1918



Samedi 19 novembre

**Soirée beaujolais** organisée par « Tous Ensemble »

Lundi 5 décembre

**Hommage** aux morts d'Algérie du Maroc et de Tunisie



Mardi 13 décembre

**Conte de Noël** aux enfants de l'école

organisé par « Au fil du temps »



Samedi 17 décembre

**Noël de la commune**